

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 10 février 2009 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur Bruno Laplante, maire suppléant.

Présences : Diane Gervais
Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais

Micheline L. Morency, directrice générale
Me Jacques Robichaud, greffier

Absences : Serge Roy, maire
Josée Baril, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2009-02-26 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

6.1 Demande de subvention au député de Vaudreuil pour l'amélioration du réseau routier : 146^e avenue et boulevard Perrot;

6.2 Loi sur les compétences municipales : refus de prise en charge de l'entretien de tout système de traitement des eaux usées des résidences isolées;

6.3 Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage 437, aux fins de créer, à même la zone H-210 et d'une partie de la zone C-211, une nouvelle zone (composée des lots 2 067 549 et 3 227 605) et d'y prévoir l'usage « conservation ».

ADOPTÉE

2009-02-27 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2009 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 2 FÉVRIER 2009

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2009 et de la séance extraordinaire du 2 février 2009, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Richard Filion et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2009 et de la séance extraordinaire du 2 février 2009 (18h), tel que présenté.

ADOPTÉE

2009-02-28 **LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JANVIER 2009 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de janvier 2009, au montant de **412 031.86 \$**.

ADOPTÉE

2009-02-29 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2009 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Richard Filion, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2009, au montant de **349 554.11 \$**.

ADOPTÉE

2009-02-30 **LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer au montant de **306 311.49 \$**.

ADOPTÉE

2009-02-31 **APPEL D'OFFRES : EMPRUNT DE 4 069 000 \$ PAR OBLIGATIONS (RÈGLEMENT NO 448)**

Attendu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu du règlement no 448;

Attendu que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 février 2009, au montant de 4 069 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-détaillées à la feuille des résultats des ouvertures de soumission annexée à la présente;

Attendu que l'offre provenant de la Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu que l'émission d'obligations au montant de **4 069 000 \$** de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot soit adjugée à la Financière Banque Nationale inc.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation (CDS) inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE monsieur Serge Roy, maire, et monsieur Michel L. Guay, trésorier, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents : le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet : le Conseil autorise le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

2009-02-32 CONCORDANCE – EMPRUNT DE 4 069 000 \$ PAR OBLIGATIONS (RÈGLEMENT NO 448)

Attendu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 4 069 000 \$, en vertu du règlement d'emprunt numéro 448;

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu que le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de **4 069 000 \$**;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 février 2009;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

QUE les intérêts seront payables semi annuellement le 24 février et le 24 août de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La Ville, telle que permise par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 069 000 \$, effectué en vertu du règlement no 448, la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans à compter du 24 février 2009; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 448, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2009-02-33 AIDE FINANCIÈRE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES AYANT PARTICIPÉ À LA FÊTE « PLAISIRS D'HIVER »

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse à chacun des organismes suivants, la somme de **250 \$** à titre d'aide financière pour leur participation à la fête « Plaisirs d'hiver 2009 » :

- **Les Archers Perrotdamois**
- **Les Scouts Canada de NDIP**
- **L'Association des Citoyens Perrotdamois**
- **Le Club Optimiste de L'Île-Perrot**

ADOPTÉE

2009-02-34 AIDE FINANCIÈRE : CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Richard Filion et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse au Centre d'action bénévole L'Actuel la somme de **200 \$** à titre d'aide financière pour « Opération Nez Rouge » 2008 : puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992.

ADOPTÉE

2009-02-35 FONDATION DES SOINS PALLIATIFS : DON À TITRE D'AMBASSADEUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse à la Fondation des soins palliatifs la somme de **250 \$** à titre de don, représentant sa part avec les municipalités de L'Île-Perrot à titre d'ambassadeur; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992.

ADOPTÉE

2009-02-36 RÈGLEMENT NO 465 : DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 715 000 \$ POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR UNE PARTIE DU BOUL. DON-QUICHOTTE – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 20 janvier 2009 de la présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux d'aménagement et de construction d'une piste cyclable longeant le boulevard Don-Quichotte;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le maire ou le greffier explique l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu d'adopter le Règlement no 465 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de **715 000 \$** pour les travaux d'aménagement et de construction d'une piste cyclable longeant le boul. Don-Quichotte, du boul. St-Joseph jusqu'aux limites de la Ville de L'Île-Perrot ».

ADOPTÉE

2009-02-37 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445

Madame la conseillère Diane Gervais donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement sur les tarifs no 445. Ce règlement aura notamment pour objet de modifier certains tarifs pour la reproduction de documents, la location de kayak, de prévoir un tarif pour la fourniture de bac roulant 360 litres pour les matières résiduelles et pour l'inscription à la pré-maternelle artistique.

2009-02-38 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU ET DE CLAPETS DE RETENUE

Monsieur le conseiller Richard Filion donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau et de clapets de retenue à l'embranchement des réseaux d'aqueduc privés au réseau public, et à l'acquisition et à l'installation de compteurs d'eau dans le secteur de la Grande Anse et sur une partie du boulevard Perrot.

2009-02-39 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009 (NO 463) AUX FINS DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES COMMERCES

Monsieur le conseiller Jean-Guy Desmarchais donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2009 (no 463). Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir le montant de compensation pour la fourniture de bacs supplémentaires pour les commerces.

2009-02-40 APPEL D'OFFRES GT2009-02 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE VOITURE COMPACTE HYBRIDE 2009 – ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la livraison d'une voiture compacte hybride 2009 (GT2009-02);

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 5 février 2009;

Considérant que le choix d'une voiture compacte se justifie notamment par les besoins de la Ville et pour des considérations environnementales;

Considérant qu'après vérifications, un seul des fournisseurs invités était en mesure de présenter une soumission répondant à toutes les exigences de l'appel d'offres.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu **de rejeter** toutes les soumissions de l'appel d'offres GT2009-02 (fourniture et livraison d'une voiture compacte hybride 2009) et d'autoriser la Gestion du territoire à procéder à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE

2009-02-41 **APPEL D'OFFRES GT2009-03 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE FOURGONNETTE ¾ DE TONNE 2009 – ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la livraison d'une fourgonnette ¾ de tonne 2009 (GT2009-03);

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 5 février 2009;

Considérant que le Conseil désire attendre l'arrivée sur le marché de fourgonnette ¾ de tonne à moteur hybride ou diesel propre.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu **de rejeter** toutes les soumissions de l'appel d'offres GT2009-03 (fourniture et livraison d'une fourgonnette ¾ de tonne 2009).

ADOPTÉE

2009-02-42 **SIGNALISATION SÉRI VIGIE INC. : CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE PANNEAUX INDICATEURS PERMANENTS DE BORNES D'INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu de retenir les services de **Signalisation Séri Vigie inc.** pour la fourniture et l'installation de 240 poteaux et panneaux indicateurs permanents pour l'identification des bornes d'incendie, pour une somme maximale de **20 000 \$**, taxes incluses. Le contrat est à prix unitaire (77.21 \$, taxes incluses).

ADOPTÉE

2009-02-43 **CONTRAT DE SERVICE AVEC AQUA-DATA INC. : INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE POUR 2009**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu de conclure un contrat de service avec **Aqua-Data inc.** pour l'inspection et l'analyse annuelle 2009 des bornes d'incendie, au prix unitaire de 20 \$, pour une somme totale de **9 600 \$**, plus taxes.

ADOPTÉE

2009-02-44 **CONTRAT DE SERVICE AVEC SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC. – APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES PESTICIDES POUR LA SAISON ESTIVALE 2009**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Richard Filion et résolu de retenir les services de **Solutions Alternatives Environnement inc.** pour l'application de la réglementation sur les pesticides, pour la saison estivale 2009, jusqu'à concurrence d'un montant de **7 660 \$**, plus taxes, suivant l'offre de services du 5 janvier 2009.

ADOPTÉE

2009-02-45 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL PERMANENT : PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Il est proposé par le conseiller Richard Filion, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu d'engager M. **Marc Martin** à titre d'employé permanent, au poste de préposé à l'entretien aux Services communautaires, avec une période d'essai de 80 jours, à compter du 11 février 2009, aux conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2009-02-46 **DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ DE VAUDREUIL POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER : 146^E AVENUE ET BOULEVARD PERROT**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente une demande d'aide financière auprès de M. Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, au montant de **100 000 \$**, pour les travaux d'amélioration de la 146^e avenue et du boulevard Perrot.

ADOPTÉE

2009-02-47 **LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES : REFUS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

Considérant qu'en vertu de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire, entretenir tout système de traitement des eaux usées des résidences isolées;

Considérant les dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.8);

Considérant que la Ville n'a ni l'équipement ni la structure pour prendre en charge l'entretien de tout système de traitement des eaux usées des résidences isolées au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.8).

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot refuse de prendre en charge l'entretien de tout système de traitement des eaux usées des résidences isolées au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.8).

ADOPTÉE

2009-02-48

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AUX FINS DE CRÉER, À MÊME LA ZONE H-210 ET D'UNE PARTIE DE LA ZONE C-211, UNE NOUVELLE ZONE (COMPOSÉE DES LOTS 2 067 549 ET 3 227 605) ET D'Y PRÉVOIR L'USAGE « CONSERVATION »

Madame la conseillère Diane Gervais donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no 437 aux fins de créer, à même la zone H-210 et d'une partie de la zone C-211, une nouvelle zone (composée des lots 2 067 549 et 3 227 605) et d'y prévoir l'usage « Conservation ».

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport de la Gestion du territoire.
- Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du Règlement no 464.

PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

2009-02-49

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par le conseiller Richard Filion et résolu de lever la séance à **19h52**.

ADOPTÉE

Bruno Laplante
Maire suppléant

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

